

 <p>SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL</p> <p>À LA FSSS, LA PRÉVENTION C'EST LA CLÉ</p>	CALENDRIER 2023-2024								
	DES SESSIONS DE FORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL								
	AUTOMNE 2023				HIVER 2024			PRINTEMPS 2024	
	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
<b>PRÉVENTION VIOLENCE ET HARCÈLEMENT AU TRAVAIL</b> Trois jours pour tous les secteurs			6-7-8 QUÉBEC	6-7-8 QUÉBEC	24-25-26 MONTRÉAL	13-14-15 QUÉBEC		16-17-18 MONTRÉAL	21-22-23 QUÉBEC
<b>SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ET ORGANISATION DU TRAVAIL (SPOT)</b> Deux jours pour tous les secteurs	13 ET 14 MONTRÉAL				31 JANV ET 1 <sup>ER</sup> FÉV QUÉBEC			10 ET 11 MONTRÉAL	
<b>ERGONOMIE ET TRAVAIL À L'ORDINATEUR</b> Deux jours (catégorie 3)			29 ET 30 MONTRÉAL					24 ET 25 QUÉBEC	
<b>ERGONOMIE ET TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)</b> Deux jours (catégories 1 et 2)						28 ET 29 MONTRÉAL	20 ET 21 QUÉBEC		
<b>QUALITÉ DE L'AIR</b> 1 jour pour tous les secteurs						7 MONTRÉAL		3 QUÉBEC	

Les dates de formation sont indiquées ici : <https://fsss.qc.ca/activites/>  
Lien pour vous inscrire : <https://forms.office.com/r/S59crgEix5>



Toutes les sessions débutent à 9 h 30 et se terminent à 16 h 30

## LA FORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL, UN OUTIL ESSENTIEL À LA PRÉVENTION

---

Au cours de l'année 2023-2023 la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN) offre à ses syndicats affiliés les sessions de formation suivantes :

### QUALITÉ DE L'AIR

Une journée

La session présente aux travailleuses et travailleurs membres de la Fédération de la santé et des services sociaux le guide de cette fédération concernant la qualité de l'air. Cet outil de référence et de gestion s'adresse aux gestionnaires des immeubles, au personnel d'entretien des bâtiments et des équipements ainsi qu'aux intervenantes et aux intervenants en santé et en sécurité du travail. Ce guide technique vise à permettre une prise en charge efficace et efficiente de la qualité de l'air intérieur à toutes les étapes du cycle de vie d'un bâtiment et de ses systèmes.

### PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

Trois jours pour tous les secteurs

Les participantes et les participants acquièrent une connaissance de la violence et du harcèlement en milieu de travail. Ils apprennent à identifier des moyens qui permettent de prévenir et d'éliminer la violence et le harcèlement. Cette session permet d'étudier les mécanismes d'enquête paritaire, d'élaborer des outils d'aide pour mettre en place les recommandations issues des enquêtes afin de faire cesser les situations de harcèlement et de violence au travail.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Remplir le formulaire d'inscription ci-dessous en indiquant le thème de la session choisie (**sauf ASP\***) et les dates retenues et le retourner vingt (20) jours (calendrier) avant la date du début de la session.

Lien pour s'inscrire : <https://forms.office.com/r/S59crgEix5>

## NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANTES

Vous pouvez inscrire jusqu'à **deux (2) personnes par syndicat**. Si vous inscrivez plus de deux (2) personnes pour une même session, celles-ci pourront participer si le nombre de places disponibles le permet, mais le syndicat ne recevra pas le remboursement du salaire. Dans le cas où nous serions dans l'impossibilité d'accepter toutes les inscriptions d'un même syndicat, celles-ci pourront être conservées pour une prochaine session, selon le souhait des personnes concernées. Une confirmation par **courriel** sera faite quelques jours avant la session.

**\*Pour les sessions *Action syndicale en prévention (ASP)*, veuillez communiquer avec votre conseil central.**

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Les subventions de la CNESST permettent le remboursement de 100 % du salaire perdu pour **deux (2) personnes par syndicat**.

## SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ET ORGANISATION DU TRAVAIL (SPOT)

Deux jours pour tous les secteurs

Objectifs :

- faciliter la prise en charge collective et syndicale des problèmes de santé psychologique au travail, par la prévention et la recherche de solutions qui s'attaquent à la source de ceux-ci;
- se familiariser avec les phénomènes globaux qui agissent sur l'organisation du travail et la santé psychologique des travailleuses et travailleurs; les diverses manifestations de détresse psychologique, les responsabilités respectives de l'employeur et du syndicat et les mécanismes d'une démarche syndicale en prévention de la santé psychologique au travail.



## ERGONOMIE ET TRAVAIL À L'ORDINATEUR

Deux jours

Objectifs:

- Comprendre, détecter et prévenir les problèmes de santé reliés spécifiquement à l'utilisation d'un poste à l'ordinateur ou d'un écran de visualisation (pour les postes de secrétaire, commis, archiviste, magasinier, opérateur, etc.);
- Prendre connaissance du fonctionnement du système musculo-squelettique et des symptômes liés à l'ajustement du poste de travail;
- Analyser un poste de travail et développer une démarche syndicale de prévention.

## ERGONOMIE ET TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Deux jours (catégories 1, 2, 4)

Cette session a pour objectif d'aider les militantes et militants à comprendre, à détecter et à prévenir les TMS. Les participantes et participants apprennent à identifier les facteurs de risque susceptibles de développer des TMS dans le travail, être capable d'analyser un poste de travail et d'apporter des mesures correctives. On y voit les principales notions d'ergonomie, à connaître sommairement les TMS, les droits et les obligations de l'employeur, ainsi que l'encadrement lors de la réadaptation et le retour au travail. Les participants apprendront à développer une démarche stratégique de prise en charge syndicale en prévention des TMS.